

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-40

Interdiction de stationner et permission de voirie " avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 31 mars 2023, par laquelle l'entreprise Art et Nature Méditerranéen, représentée par Monsieur Matthieu DURAND, 7 chemin Campredon, Mas Emilie – 34480 MAGALAS, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement, ainsi que l'autorisation de stationner une nacelle devant le « 440 avenue de Béziers », afin de permettre le déroulement des travaux d'élagage de haie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant le « 440 avenue de Béziers », le jeudi 06 avril 2023 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Le missionnaire est autorisé à stationner une nacelle afin de procéder aux travaux d'élagage de la haie.

Article 3

Le missionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 05/04/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 05/04/2023

Puissalicon le 05/04/2023

Michel FARENO
Maire



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230405-ARRETE_2023_40-AR